

Détails des résultats du concours du 1^{er} août 2023
Programme d'Infrastructure artistique pour les nouveaux artistes et artistes émergents

Répartition des subventions par discipline artistique

Discipline	Demandes approuvées	Demandes soumises	Taux de succès	Montant octroyé	Montant demandé	Taux de financement
Architecture	0	0	0 %	0,00 \$	0,00 \$	0 %
Métiers d'arts	3	5	60,0 %	5 741,85 \$	10 741,85 \$	53,5 %
Danse	0	1	0 %	0,00 \$	2 500,00 \$	0 %
Arts littéraires	1	2	50,0 %	2 500,00 \$	4 816,00 \$	51,9 %
Arts médiatiques	3	5	60,0 %	7 500,00 \$	12 500,00 \$	60,0 %
Arts multidisciplinaires	1	3	33,3 %	2 500,00 \$	7 214,00 \$	34,7 %
Musique	1	6	16,7 %	2 500,00 \$	12 742,75 \$	19,6 %
Théâtre	0	0	0 %	0,00 \$	0,00 \$	0 %
Arts visuels	2	9	22,2 %	5 000,00 \$	22 358,36 \$	22,4 %
TOTAL	11	31	35,5 %	24 740,85 \$	72 872,96 \$	34,0 %

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art et l'administration de programmes de financement pour les artistes professionnels de la province. Ses programmes sont financés par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et par le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture.